

En faisant un retour sur nous-mêmes et en modifiant notre manière de voir, en assumant nous-mêmes la responsabilité de façonner un monde nouveau, avec nos semblables, au lieu de blâmer, de combattre et d'exploiter notre prochain, nous trouverons sans peine le remède à nos déceptions. On est toujours frustré dans ses espoirs lorsqu'on fulmine contre les gens et les choses au sujet desquels on ne peut rien. A mon avis, chacun devrait commencer par nettoyer sa propre maison. Le Canada devrait tout d'abord mettre ordre à ses propres affaires. Si nous corrigeons ce qui va mal au pays, le communisme ne pourra ni s'y multiplier ni y prospérer. Notre collaboration au sein des nations doit viser à établir le régime mondial que tous désirent. Quand nous aurons réussi, les communistes voudront jouir eux aussi du même régime. Mais ne concentrons pas toute notre attention sur les communistes et le communisme, de peur d'oublier d'autres forces subversives qui minent fortement notre société. Ces forces existent et nous devons nous en rendre compte.

Un mot d'avertissement au Gouvernement. Par le passé, il s'est comporté comme s'il ignorait que certaines puissances sont à l'œuvre dans toutes les sociétés du monde, puissances qui, liées par des intrigues internationales, cherchent à obtenir la maîtrise de l'économie de tous les pays, y compris le nôtre. Le Gouvernement a agi comme s'il ne se rendait pas compte que ces puissances travaillent fiévreusement à s'assurer une place privilégiée, hors d'atteinte de la loi, où elles pourront librement exercer leurs intrigues et leurs manœuvres sans être ni vues ni mises en échec. Certains sous-entendus, sinon les termes mêmes du pacte, causent des inquiétudes à quelques-uns d'entre nous qui ont l'impression que de sales personnages, assoiffés de pouvoir, auraient mis la main à la rédaction de certains articles, par exemple l'article 8, rempli de termes vagues et ambigus et de locutions que chacun peut interpréter à sa guise. On peut dire la même chose de l'article 2 qui prévoit la base de la collaboration économique et culturelle. Avant que le Gouvernement signe le pacte, nous croyons qu'il doit s'assurer et assurer à la Chambre et à la population que l'article 8 n'engage pas de nouveau le Canada vis-à-vis de l'accord de Bretton-Woods et des principes de l'accord de Washington à l'égard des prêts. Nous croyons de plus que le Canada devrait savoir, avant la signature du traité, par quels moyens on entend réaliser les fins prévues à l'article 2:

...s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques internationales et encourageront

[M. Low.]

la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes.

Sauf erreur, il sera possible de modifier le traité à la prochaine conférence de Washington. Demandons donc à nos représentants de s'assurer par deux fois qu'il n'y ait rien de louche dans cette affaire et qu'il n'existe pas de doute quant à la signification exacte de toute la portée des termes de la forme définitive du pacte qu'ils rapporteront à la Chambre pour ratification.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire que nous sommes prêts à travailler de toutes nos forces à la réalisation des buts avoués du pacte; et fasse le ciel que les buts avoués soient les véritables, car nous ne sommes pas disposés à favoriser les desseins secrets que des conjurés internationaux pourraient dissimuler derrière un écran de fumée. Nous avons l'intention d'exiger de tous les ministres qui ont compétence pour présenter la mesure à la Chambre, non seulement des exposés clairs et précis, mais aussi des promesses claires et précises. Le Crédit social est prêt à appuyer à l'unanimité le projet de résolution. Nous sommes prêts à appuyer une mesure nette et franche, mais pas les intentions tortueuses qu'elle peut masquer.

M. J. A. Bradette (Cochrane): D'ordinaire, on estime que c'est un honneur pour un député d'avoir l'occasion de prendre la parole immédiatement après les quatre chefs des divers partis représentés à la Chambre des communes. L'honneur, toutefois, comporte certains désavantages. Je commence donc mon discours en toute humilité, me rendant bien compte de l'importance extrême du sujet à l'étude.

Je tiens à énoncer les opinions, très sages, à mon avis, de ce qu'on appelle le petit peuple. Je prends la parole parce qu'au printemps 1946, le Parlement a, pour la première fois au pays, établi un comité permanent des affaires extérieures. On m'a confié la lourde responsabilité de présider à ses délibérations. Je m'empresse d'ajouter que le vice-président du comité, le député de Peel (M. Graydon) et ses autres membres m'ont admirablement secondé dans l'exercice de mes fonctions. Je profite donc de l'occasion pour leur rendre hommage.

A l'automne 1947, le Gouvernement a aussi cru bon de me déléguer à Lake-Success et à Flushing-Meadows aux délibérations de l'Organisation des Nations Unies.

Avant d'aller plus loin, signalons qu'à mon avis, le débat qui a eu lieu cet après-midi a montré notre régime parlementaire canadien sous son plus beau jour. Lorsque nous voyons les chefs des quatre partis exprimer des vues